Editorial

Yves Froger, Pierre Cristofari, Jean-Louis Place

Quelle place et quelles actions pour l'engagement syndical dans notre discipline ?

Quel est l'état des lieux ?

Nous n'avons plus de convention, mais un règlement arbitral élaboré unilatéralement puisque aucune réponse à nos demandes n'apparaît (pas de revalorisation du CPsy, confirmation des sanctions pour non télétransmission, etc.)

La future négociation conventionnelle s'annonce très ardue :

- mise en place du secteur optionnel voulu par le gouvernement, qui ne concerne en rien les psychiatres de secteur I;

- négociation tarifaire bloquée par un ONDAM très serré n'autorisant aucun rattrapage du retard accumulé ;

- propositions des Caisses à faire évoluer la rémunération vers le forfait ou le paiement à la performance avec tous les dangers que nous avons maintes fois dénoncés et que nous refusons ;

- si tout le monde crie se préoccuper au premier chef des spécialités cliniques et de l'acte intellectuel tout à fait défavorisé, quelles propositions en dehors d'un énoncé de bonnes intentions ?

Si la loi HPST a été votée, certains des décrets d'application déjà parus inquiètent :

- quelle sera la version finale du D.P.C. après les multiples revirements auxquels nous assistons depuis des années ?

- quelles seront les obligations du contrat santé-solidarité ?

- quelles contraintes entraîneront pour les médecins libéraux l'obligation de déclaration de congé ?

- quand les internes auront-ils la possibilité d'être formés dans le secteur privé ?

La réforme de la loi de 1990 sera discutée à l'Assemblée Nationale et au Sénat à la rentrée prochaine. Sera-t-il possible de maintenir les exigences du soin face à la demande de sécurité publique ?

Si le décret sur le titre de psychothérapeute épargne les psychiatres, peut-être notre position constante sur ce point a-t-elle joué ; il n'empêche que nous ne nous réfugions pas dans un corporatisme étroit et que nous sommes attentifs au concert de récriminations que nous entendons.

La création de " nouveaux métiers de la santé " va-t-elle faire de nous de gentils organisateurs de soins, voués aux tâches administratives ?

Quid enfin du dossier médical ? Quid de cette informatisation paraît-il nécessaire mais qu'on veut nous imposer à nos frais et sur notre temps ?

Autant d'occasions de mettre en question l'activité syndicale. Le SNPP s'efforce de participer à tous les débats, soit directement, soit en collaboration et au sein des instances qui le représentent (FMF, CASP, FFP, UNAFORMEC).

Le rapport de force ne nous est pas favorable. Nous avons face à nous une relative unité quel que soit le parti politique, bien éloignée de nos préoccupations et de nos analyses, toute entière captée par des considérations économiques et sociologiques qui concentrent et conditionnent l'exercice du pouvoir.

Dès lors, notre rôle est avant tout de maintenir une pugnacité seule à même de soutenir la contradiction qui évitera que nous soyons laminés par le rouleau compresseur de la pensée unique.

Maintenir cette tension, c'est conserver vivante et actuelle la référence à la pratique libérale, pour qu'elle reste productive, attractive et évolutive. C'est aussi maintenir la référence à la psychiatrie et à toutes ses composantes dont la psychanalyse à laquelle nous nous rattachons, aux antipodes de celle que nos tutelles voudraient nous imposer.

Maintenir l'existence de ces références, leur donner une consistance conceptuelle toujours renouvelée est déjà une victoire syndicale, fruit d'un travail obscur qui entretient cette conflictualité où viennent se loger l'idée d'une psychiatrie différente et la possibilité de l'exercer en pratique privée, libérale ou salariée.

Nous y parvenons parce que nous sommes convaincus de la justesse de notre combat mais aussi parce que l'AFPEP organise très régulièrement des Journées, Séminaires et rencontres qui alimentent notre réflexion. C'est le socle et le lien de l'action syndicale et scientifique.

Un nouveau Bureau vient d'être élu, nous avons à cœur de poursuivre ce travail, mais nous avons aussi besoin de votre soutien et de votre adhésion. Si vous ne nous avez pas encore adressé votre cotisation vous avez un bulletin à votre disposition dans ce numéro 57 du BIPP, n'hésitez pas à en faire usage.

ONDAM : Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie
HPST : Hôpital Patient Santé Territoires
FMF : Fédération des Médecins de France
CASP : Comité d'Action Syndical de la Psychiatrie
FFP : Fédération Française de Psychiatrie
UNAFORMEC : Union Nationale des Associations de Formation Médicale Continue et d'Evaluations
DPC : Développement Professionnel Continu